

## Règlement de participation au jeu concours « THE GOOD SOUND»

### Article 1. Organisateur du concours

La société WARNER MUSIC FRANCE, Division PARLOPHONE, Société par actions simplifiée au capital de 67.377.504 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 712029 370, dont le siège social est au 29 avenue Mac Mahon, 75809 Paris Cedex 17 organise un jeu concours (ci-après « le Concours ») gratuit et sans obligation d'achat, sur la page facebook officielle THE GOODSOUND: <https://www.facebook.com/TheGoodSoundFR>.

### Article 2. Participants

Le Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France, âgé de 13 ans révolus à la date de participation au concours en France et titulaire d'un compte sur le réseau social Facebook, à l'exclusion des membres du personnel d'EMI Music, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit.

Une même personne ne peut participer qu'une fois au Concours.

Concernant les personnes mineures de moins de 18 ans, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

WARNER MUSIC pourra à tout moment et en particulier à la fin du concours après la désignation des gagnants demander aux personnes mineures de fournir un document attestant de l'autorisation de leur représentant légal. Sans cette autorisation, un gagnant mineur pourra être disqualifié.

### Article 3. Modalités de participation

Des informations sur le concours seront annoncées via les moyens suivants :

- Site internet : <http://www.parlophonemusic.fr/>
- Newsletters
- Campagne internet et communication sur les réseaux sociaux

Il est rappelé que la participation au Concours est gratuite

Le Concours sera accessible en langue française uniquement du 19 février 2014 au 2 avril 2014 aux participants résidants en France.

Pour participer au concours, le Candidat devra suivre la démarche suivante :

1/ Il devra se rendre sur la page facebook officielle THE GOODSOUND: <https://www.facebook.com/TheGoodSoundFR> et cliquer sur l'onglet « CONCOURS ». Il sera ainsi redirigé vers une page-application facebook présentant le Concours et les différents lots à gagner par simple tirage au sort.

Afin de pouvoir participer au Concours, le Candidat devra aimer la page facebook officielle THE GOODSOUND en cliquant sur l'onglet « j'aime » présent sur la page et devra accepter de s'abonner à la newsletter dédiée à THE GOOD SOUND en indiquant son nom son prénom et son adresse email.

### Article 4. Sélection des gagnants

Les vingt-deux gagnants du Concours seront tirés au sort par WARNER MUSIC France le 3 avril 2014 parmi tous les Candidats éligibles ayant correctement participé et laissé leurs coordonnées.

Les gagnants seront avertis par WARNER MUSIC France entre le 3 avril 2014 et le 7 avril 2014 par l'envoi d'un email à l'adresse communiquée par le participant dans le cadre du Concours.

Tout candidat mineur sélectionné devra obligatoirement fournir une autorisation parentale à la demande de WARNER MUSIC France sous peine de disqualification.

Si les gagnants n'étaient pas joignables ou ne se manifestaient pas auprès de WARNER MUSIC dans un délai de 5 jours à compter de sa désignation, la dotation serait déclarée perdue.

## **Article 5. Dotation**

Il est rappelé que la détermination des vingt-deux gagnants se fera par tirage au sort effectué par WARNER Music France.

Un gagnant tiré au sort se verra remettre par WARNER MUSIC France :

- Un coffret deluxe 5 disques « Wish You Were Here » de Pink Floyd d'une valeur de 90€ H.T. (quatre vingt dix euros Hors Taxes).

Un gagnant tiré au sort se verra remettre par WARNER MUSIC France :

- Un coffret deluxe vinyle + 4CD + DVD de « Rumours » de Fleetwood Mac signé par Mick Fleetwood d'une valeur de 50€ H.T. (cinquante euros Hors Taxes).

Cinq gagnants tirés au sort se verront remettre par WARNER MUSIC France :

- 1 coffret CD Little Feat d'une valeur à l'unité de 32,01€ H.T. (trente deux euros et un centime Hors Taxes).

Trois gagnants tirés au sort se verra remettre par WARNER MUSIC France :

- 1 intégrale CD Yes d'une valeur à l'unité de 29,26€ H.T. (vingt neuf euros et vingt six centimes Hors Taxes).

Trois gagnants tirés au sort se verra remettre par WARNER MUSIC France :

- 1 réédition 3CD de « The Wall » de Pink Floyd signés par Nick Mason d'une valeur à l'unité de 17,20€ H.T. (dix sept euros et vingt centimes Hors Taxes).

Cinq gagnants tirés au sort se verront remettre par WARNER MUSIC France :

- 1 bag + 1 coffret Aretha Franklin + 5 coffrets Otis Redding d'une valeur à l'unité de 14,40€ H.T. (quatorze euros et quarante centimes Hors Taxes).

Deux gagnants tirés au sort se verront chacun remettre par WARNER MUSIC France :

- 1 réédition CD de « Atom Heart Mother » de Pink Floyd signés par Nick Mason d'une valeur à l'unité de 9,15€ H.T. (neuf euros et quinze centimes Hors Taxes).

Deux gagnants tirés au sort se verront chacun remettre par WARNER MUSIC France :

- 1 réédition CD de « Wish You Were Here » de Pink Floyd signés par Nick Mason d'une valeur à l'unité de 9,15€ H.T. (neuf euros et quinze centimes Hors Taxes).

Le prix sera accepté tel qu'il est annoncé, aucune contrepartie financière ou équivalent financier ne pourra être demandé.

WARNER MUSIC se réserve le droit de demander des justificatifs d'identité aux gagnants.

L'absence de fourniture de ces justificatifs (photocopie de la pièce d'identité en cours de validité, autorisation parentale) dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande entraînera la non attribution du lot et WARNER MUSIC France pourra en disposer librement.

WARNER MUSIC France ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des gratifications ne permettant pas au gagnant de profiter pleinement de sa gratification. WARNER MUSIC France n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des gratifications acheminées par voie postale.

## **Article 6. Responsabilité**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Par conséquent, WARNER MUSIC France ne saurait être tenue pour responsable de la contamination par un éventuel virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants sur le site.

WARNER MUSIC France ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet qui empêcheraient le bon déroulement du Concours.

WARNER MUSIC France ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

WARNER MUSIC France ne saurait davantage être tenu pour responsable en cas d'impossibilité pour un ou plusieurs participants de se connecter au site ou d'y participer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

WARNER MUSIC France ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent Concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

WARNER MUSIC France ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des gratifications ne permettant pas au gagnant de profiter pleinement de sa gratification. WARNER MUSIC France n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des gratifications acheminées par voie postale.

WARNER MUSIC France ne saurait être tenue responsable dans le cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

#### **Article 7. Acceptation du règlement**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des résultats du Concours. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par WARNER MUSIC France.

Toute contestation sur le Concours devra être faite par lettre recommandée avec A.R. à WARNER MUSIC France, dans un délai de huit jours à compter du terme du présent Concours (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à : **WARNER MUSIC France division PARLOPHONE / Concours « the good sound » 118 rue de Mont Cenis, 75891 Paris Cedex 18 France**. Passé ce délai toute réclamation sera nulle et non avenue.

Toute annulation d'une clause ou partie de clause n'entraînerait pas la caducité du présent règlement et les autres clauses ou partie de clause demeurerait en vigueur, applicables et opposables aux participants.

#### **Article 8. Informatique et Liberté**

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 aout 2004, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à **WARNER MUSIC France / Concours « the good sound » 118 rue de Mont Cenis, 75891 Paris Cedex 18 France**.

Il est expressément indiqué que la participation au Concours et l'acceptation directe ou indirecte d'une gratification implique l'acceptation sans réserve des collectes, enregistrements & conservation des informations nominatives concernant les participants et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion des jeux-concours.

#### **Article 9. Divers**

WARNER MUSIC France se réserve le droit d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Concours ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

#### **Article 10. Dépôt et consultation du règlement**

Le règlement du Concours est déposé chez Maître Gilles BORNECQUE WINANDY et Maître Aline BUR-NIFOSI, Huissiers de Justice Associés, 15 passage du Marquis de la Londe, 78000 Versailles

Ce règlement peut être envoyé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de **WARNER MUSIC France Division PARLOPHONE/ Concours « The good sound » 118 rue de Mont Cenis, 75891 Paris Cedex 18 France**

#### **Article 11 : Remboursements**

Les frais inhérents à la participation au concours engagés par les participants peuvent être remboursés dans les conditions suivantes :

En adressant une simple demande écrite à **WARNER MUSIC France Division PARLOPHONE/ Concours « The good sound » 118 rue de Mont Cenis, 75891 Paris Cedex 18 France**

Postée au plus tard 30 jours après la clôture du Concours.

En précisant son nom, adresse postale, en joignant un RIP ou un RIB à son nom et en précisant l'objet de sa demande.

Le coût de la communication téléphonique pour accéder au site web [www.emimusicfrance.fr](http://www.emimusicfrance.fr) et participer au Concours sera remboursé forfaitairement dans la limite d'une connexion par participant et uniquement pour les participants utilisant une connexion modem (cela ne concerne pas les participants dont la connexion Internet s'effectue par ADSL ou réseau câblé).

Le remboursement sera effectué:

- sur la base d'un temps de connexion moyen à Internet de cinq minutes à un coût forfaitaire de 0,05 euro par minute, soit un remboursement forfaitaire de 0,25 euro TTC ;
- sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion Internet ;
- par virement bancaire.

WARNER MUSIC France ne sera tenue d'aucun remboursement, si le participant ne s'est pas conformé au présent règlement ou si sa demande de remboursement n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués.

#### **Article 12. Loi applicable et juridiction**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige entre un joueur et WARNER MUSIC France ayant pour origine le Concours sera soumis à la loi française et relèvera des tribunaux compétents de Paris et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Le présent jeu est hébergé par le site Internet Facebook. Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Facebook. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Facebook qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Facebook. Le siège social de Facebook est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. WARNER MUSIC France n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook. De même, la participant décharge Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation de ce jeu et déclare avoir pris connaissance que Facebook, n'en est ni le gestionnaire, ni le parrain. A ce titre, une décharge écrite pourra lui être demandée à tout moment du jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à WARNER MUSIC France.